

Sainte-Thérèse, le 6 août 2019

PAR COURRIEL :

Objet : Demande d'accès aux documents en lien avec les inspections depuis septembre 2018 à juillet 2019, pour la Sablière Miller.

Madame,

Nous donnons suite à votre demande d'accès, reçue le 22 juillet dernier, concernant l'objet précité.

Vous trouverez ci-joint les documents visés par votre demande. Ce sont :

1. Rapport d'inspection du 31 août 2018, 6 pages
2. Compte rendu d'appel ligne d'urgence du 3 juillet 2019, 2 pages
3. Rapport d'inspection du 4 juillet 2019, 15 pages
4. Compte rendu d'appel ligne d'urgence du 8 juillet 2019, 2 pages
5. Compte rendu d'appel ligne d'urgence du 9 juillet 2019, 2 pages
6. Rapport d'intervention d'urgence du 23 juillet 2019, 5 pages

Vous noterez que dans certains documents, des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23-24, 37 et 53-54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Si vous désirez des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous adresser à la soussignée, au numéro 450 433-2220, poste 225.

Veillez agréer, Madame, l'expression de nos salutations distinguées.

Original signé par

Elena Ciocoiu
Répondante de la Loi sur
l'accès aux documents

p.j. (36)

1 Identification

Date de l'intervention : 2018-08-31	Heure de début : 10h15	Heure de fin : 12h15
Intervention effectuée par : Fouad Ghafir		
Accompagné par : ↓↑ - + <input checked="" type="checkbox"/> SO		

1.1 Demande SO

N° de demande : 200662689	Type de demande : Plainte à caractère environnemental
Objet de la demande : I-PL / Morin-Heights/ Location Jean Miller- Vérifier s'il y a du concassage et l'enfouissement de souches et branches.	

1.2 Intervention

N° d'intervention : 301326300	Type d'intervention : Inspection
N° de gestion doc. : 7610-15-01	N° de document : 401738871
But de l'intervention : I-PL / Morin-Heights/ Location Jean Miller- Vérifier s'il y a du concassage et l'enfouissement de souches et branches.	

2 Lieu concerné par l'intervention ↓↑ - +

1	Nom du lieu : Location Jean Miller inc.
	Nom usuel du lieu : Location Jean Miller inc.
	N° du lieu : 90368911 Type de lieu : sablière
	Localisation du lieu : Adresse du lieu : Chemin Kirkpatrick Morin-Heights (Québec) J0R 1H0
	Coordonnées géographiques du lieu (GÉO NAD 83 degrés décimaux) : 45,844783053500;-74,290198676500

3 Intervenant du lieu ↓↑ - +

#	Nom	Implication dans le lieu	Adresse postale (si différente du lieu)	N° intervenant SAGO	N° de lieu SAGO
1	Location Jean Miller inc.		169, Route 117 Sud, C.P. 4689 Mont-Tremblant (Québec) J8E 1A1	29609047	90368911

4 Condition météo SO

Description :	<input type="checkbox"/> Précisions
---------------	-------------------------------------

5 Personne rencontrée (R) / contactée (C) ↓↑ - + SO

#	R	C	Nom	Fonction	N° de téléphone
1	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	art. 53-54	Responsable du site	----

5.1 Mode d'identification

But expliqué :	<input checked="" type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> s. o.
Mode d'identification :	<input checked="" type="checkbox"/> verbale	<input type="checkbox"/> preuve de statut	
But expliqué à/Identification faite auprès de :			

6 Plainte SO

Plaignant rencontré :	<input checked="" type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	Plaignant contacté :	<input checked="" type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non
-----------------------	---	------------------------------	----------------------	---	------------------------------

7 Photo numérique SO

Nombre de photos prises sur le terrain : 39	Nombre de photos intégrées au rapport : 16
Toutes les photos intégrées à ce rapport ont été prises par Fouad Ghafir avec un appareil photo de type Appareil photo numérique CanonPowerShot. L'original de ces photos a été conservé conformément à la Directive sur la gestion des photos numériques. La carte mémoire de l'appareil est demeurée en ma possession jusqu'au transfert des photos originales sur le serveur central.	
Les photos sont conservées sur le ou les répertoires sécurisés suivants : M:\Rég-15\ghafo01\7610-15-01-00587-03\2018-08-31	
Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont une fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection.	

7.1 Modification apportée aux photos numériques ↓↑ - + SO

8 Grille d'intervention annexée ↓↑ - + SO

9 Autre pièce annexée au rapport ↓↑ - + SO

#	Type de pièce	Numéro	Titre
1	Carte	1	Sablière Location Jean Miller inc, Morin Heights

10 Équipement utilisé ↓↑ - + SO

11 Échantillon ↓↑ - + SO

12 Mise en contexte SO

9262-9310 Québec inc. (Excavation Miller 2014) a obtenu un certificat d'autorisation pour l'exploitation d'un procédé temporaire de concassage et tamisage de roc le 25 avril 2017. De plus, un CA a déjà été émis le 9 juin 2016 à cette entreprise pour la restauration d'une bande de protection d'une largeur de 75 mètres, déplacement de roc et mise en place d'un remblai de 4 mètres de largeur.

L'entreprise exploite une sablière sur le lot 3 206 927 du cadastre du Québec dans la municipalité de Morin-Heights. L'exploitation de celle-ci s'est poursuivie de façon ininterrompue avant l'entrée en vigueur en 1972 de la Loi sur la qualité de l'environnement. Ce fait est reconnu dans le jugement de la Cour Supérieure rendu le 16 février 2011. L'exploitant a entrepris l'exploitation d'une carrière sans avoir obtenu un CA du Ministère sur ce même lot. Ce fait a été constaté lors d'une inspection en 2008. Plusieurs avis de non-conformité ont été transmis à l'exploitant pour faire cesser ces activités sans CA. Le Ministère avait par la suite entrepris des procédures judiciaires pour faire cesser les activités non autorisées de cette carrière. Une injonction permanente imposée le 11 février 2011 à l'exploitant a été rendu pour faire cesser l'exploitation de la carrière. Une inspection a été réalisée le 20 septembre 2017. Les activités de la sablière étaient conformes, Toutefois, les travaux effectués en rive du ruisseau (enrochement) n'étaient pas conforme. Une sanction administrative pécuniaire a été émise à l'exploitant en vertu de l'article 22 de la loi sur la qualité de l'environnement pour des travaux d'enrochement dans le littoral d'un cours d'eau sans autorisation du Ministère.

Cette inspection vise la vérification d'une plainte du 4 juillet 2018 nous informant qu'il y a des activités de concassage et l'enfouissement de souches.

13 Description de l'intervention

En arrivant sur les lieux, je me rends vers l'endroit du talus du nouveau chemin d'accès. Du haut du talus, je constate qu'une partie du chemin est aménagé mais non encore complété. Je constate de l'érosion de roches vers le terrain de la sablière (photo 1). De l'autre côté du talus, il y a une barrière en béton à la limite du ruisseau et du terrain de la sablière (photo 2). Aucune atteinte au ruisseau de part et d'autre du talus de terre. Quelques branches et des souches sont présentes dans le talus.

Je rencontre M. 53-54 / responsable du site. Je lui demande à quoi sert la présence de la barrière de béton au bas du talus. Il explique que cette barrière a été aménagée afin de protéger le ruisseau en cas d'érosion. Je lui demande dans quel but l'excavatrice est présente dans le littoral de l'étang de sable. Il m'explique que le niveau de l'eau dans les étangs a beaucoup baissé cet été. Ce qui a fait que la hauteur des berges est rendu trop haute pour l'extraction de gravier des étangs. La pelle mécanique enlève le matériel des rives afin de faire baisser la hauteur et permettre à la machinerie d'extraire le sable du fond des étangs.

Je me rapproche du ruisseau près du talus du nouveau chemin d'accès. Une végétation dense est présente de part et d'autre du ruisseau (photo 3). Un talus de sable est présent dans cette section (photo 4). Une végétation sépare le talus de sable de la berge et un enrochement est présent de part et d'autre de celui-ci. L'eau du ruisseau s'écoule à travers le ponceau qui traverse le talus du nouveau chemin d'accès (photo 5). Il n'y a aucun entrainement de sédiments dans le ruisseau.

Je me rends par la suite sur le site de la sablière à l'endroit où s'effectuent des travaux dans la rive des étangs. Une pelle mécanique effectue l'enlèvement de matériel (photo 6). Le matériel enlevé est chargé dans des camions et déposé sur le terrain de la sablière. Le chemin qui mène vers l'endroit des travaux est muni d'un ponceau qui permet au ruisseau de s'écouler. Ces travaux n'ont aucune incidence sur celui-ci. La végétation est dense dans cette section du ruisseau (photo 7).

Je me rends pas la suite sur le site de l'ancienne carrière et de la sablière. La situation est la même que celle constatée lors de l'inspection du 20 septembre 2017. La section qui était ouverte à la limite de la sablière n'a pas évolué. Je prends des points GPS afin de comparer la superficie avec celle mesurée lors de l'inspection du 20 septembre 2017 (photo 8). La végétation s'est maintenue dans les sections restaurées de la carrière exploitée illégalement par le passé (photo 9). Aucun procédé de concassage sur le site. La section de la sablière n'était pas en exploitation Quelques piles de roches concassées sont entreposées dans cette section (photos 10 et 11).

Je me rapproche du ruisseau qui longe la sablière au bas du talus du nouveau chemin d'accès. Les barrières de bétons installées Cette mesure vise à protéger le ruisseau de l'érosion. L'eau qui se jette dans le ruisseau est limpide (photo 12) et il n'y a pas d'entrainement de sédiments. La photo 13 illustre la section aval du talus du nouveau chemin d'accès. La photo 14 illustre une vue d'ensemble de la sablière.

Je retourne par la suite à l'endroit des travaux dans la rive des étangs. Je constate que la section Nord-Est a été aménagée (photo 15) et que la hauteur des berges a été réduite jusqu'au niveau de l'eau des étangs. Ces aménagements se poursuivront tout le long de la rive des étangs vers le nord-ouest. Pour ces travaux, l'exploitant utilise une pelle mécanique de marque Caterpillar appartenant au propriétaire du terrain (photo 16) et deux camions de transport.

Je quitte les lieux.

14 Vérification complémentaire à l'intervention SO

Les points GPS entrés dans l'atlas géomatique montre qu'il n'y a pas eu d'exploitation de la carrière. La section rocheuse mesurée l'année dernière n'a connue aucune modification.

15 Conclusion

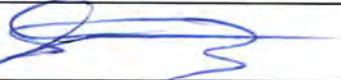
- Le nouveau chemin d'accès n'est pas complété.
- Il n'y avait aucun entrainement de sédiments dans le ruisseau qui longe la sablière. L'eau est limpide dans celui-ci.
- Des travaux d'aménagement afin de rabaisser la hauteur des berges des étangs étaient en cours.
- Il n'y avait pas de concassage ni d'extraction de pierre.
- Quelques branches étaient visibles dans le talus de terre qui constitue le nouveau chemin d'accès.

16 Évaluation de la gravité des conséquences des manquements constatés SO

17 Recommandations

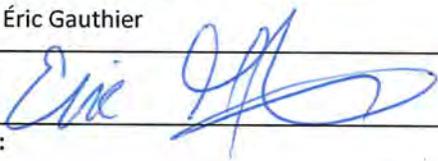
Ainsi, je recommande de fermer l'intervention

Rédigé par : Fouad Ghafir **Fonction :** Inspecteur

Signature :  **Date de signature :** 2018-09-20

18 Vérification du rapport d'intervention SO

Approuvé par : Éric Gauthier **Fonction :** Chef d'équipe, secteurs municipal et industriel

Signature :  **Date :** 2018/09/26

Commentaires :



Section avale du ruisseau

Annexe photos



Photo 1 : IMG_2893.JPG
Érosion de roches vers la sablière



Photo 2 : IMG_2895.JPG
Barrière en béton au bas du talus



Photo 3; IMG_2896.JPG
Enrochement et végétation autour du ruisseau

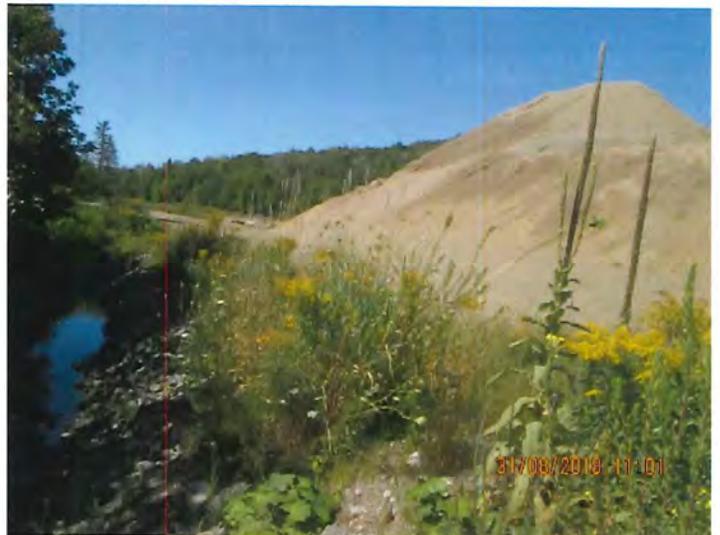


Photo 4; IMG_2898.JPG
Amas de sable en haut du ruisseau



Photo 5 : IMG_2899.JPG
L'eau est limpide vers le ponceau



Photo 6 : IMG_2901.JPG
Pelle mécanique à la limite des étangs.



Photo 7; IMG_2902.JPG
Ruisseau près de l'endroit des travaux. La végétation est dense de part et d'autre du ruisseau.



Photo 8 : IMG_2903.JPG
Section rocheuse à la limite de la sablière. Aucune exploitation.

Annexe photos



Photo 9 : IMG_2906.JPG
Section rocheuse restaurée.



Photo 10 : IMG_2909.JPG
Amas de roches concassées



Photo 11; IMG_2911.JPG
Idem



Photo 12; IMG_2912.JPG
Léau est limpide à la sortie du ponceau en aval de la sablière



Photo 13 : IMG_2916.JPG
Section avale du talus du nouveau chemin d'accès.



Photo 14 : IMG_2920.JPG
Vue d'ensemble de la sablière



Photo 15; IMG_2923.JPG
Aménagement de la rive des étangs de sable.



Photo 16 : IMG_2926.JPG
Pelle mécanique utilisée pour les travaux en rive des étangs.

Intervention SAGO (UE) :
7110-15-19-76030-104
301402168

C.R. COG : 15-UE-S-190703-137

ALERTE Ligne UE ou Ligne COG

Signalement rattaché à (# C.R. COG) :

Date de l'appel au COG : 2019-07-03

Heure réception appel : 16:44

Reçu par : Martin Genest

Date événement : 2019-06-30

Heure événement :

Remarque(s) :

LOCALISATION DE L'ÉVÉNEMENT

Nom de la ville : Milles-Isles

Adresse de l'événement : 137
chemin Dainava

Précisions sur la localisation (point de repère) :

N° de la ville : 76030

Milieu touché

Présence de cours d'eau à proximité :

1 : Eau

2 : -----

3 : -----

4 : -----

non oui Nom(s) : Lac Dainava,
ruisseau Jackson (ou David)

Précisions milieu touché : Lac Dainava et ruisseau Jackson (ou David)

TYPE D'ÉVÉNEMENT

Type d'événement :

Plainte - travaux non autorisés en milieu hydrique

Autre :

Situation maîtrisée : Oui

Non (risque d'aggravation)

Précisions :

Description sommaire de l'événement : Sablière qui a déversé son bassin de rétention dans un lac. Ils ont retrouvé des poissons morts. Bien connu du milieu car beaucoup de plainte sont déposés contre lui. La dame a des photos.

Intervenants sur place ou appelés (pompiers, policiers, récupérateurs, signaleurs, Ministère, etc.) :

PRODUIT(S) EN CAUSE

Produit (s) en cause : Eaux de procédé

Détail : bassin de
rétention

Qté déversée : inconnu

Qté réservoir (si connu) :

Produit (s) en cause : -----

Détail :

Qté déversée :

Qté réservoir (si connu) :

Produit (s) en cause : -----

Détail :

Qté déversée :

Qté réservoir (si connu) :

Produit (s) en cause (autres) :

Qté déversée :

Qté réservoir (si connu) :

Remarques (produit(s) en cause et quantité(s)) :

COORDONNÉES

Nom interlocuteur (signalement) :
art. 53-54

Fonction : citoyenne

N° de téléphone :

53-54

Organisme :

Nom personne à rappeler :

ou IDEM à précédent

Fonction :

N° de téléphone :

#

Organisme :

Adresse :

N° de téléphone :

#

Nom du responsable présumé de l'urgence
(si différent) : Sablière Miller (Location
Jean Miller) (personne ou cie)

Adresse :

N° de téléphone : 819 #425-3797

SIGNALEMENT TRANSFÉRÉ EN : Immédiat ou Différé

N° de région : DR-15 Laurentides

Heure d'alerte à l'intervenant de garde UE : 17:00

Nom de l'intervenant de garde UE : Leonie Roulier

Heure du retour d'appel :

Commentaires :

Traitement du cas par le COG terminé à (heure) : 17:03

SECTION À L'USAGE D'UE SEULEMENT

Intervention :

Signalement Téléphonique Terrain

dossier transféré au CCEQ, secteur -----

dossier transféré autre secteur :

Commentaires :

Le 3 juillet 2019, le COG m'appelle à 16h58. Il m'informe qu'il s'agit d'une plainte d'une citoyenne. La sablière Miller déverse son bassin de rétention d'eau dans un lac et dans un cours d'eau. L'incident a lieu au 137, chemin Dainava à Miles-Isles. Le lac visé est le lac Dainava et le ruisseau est le ruisseau David également nommé Jackson. Le déversement a occasionné la mort de plusieurs poissons qui flottent à la

surface de l'eau. La plaignante se nomme 53-54 et je peux la joindre au 53-54 . C'est toutes les informations que détient le COG. Je mets fin à l'appel à 17h02.

J'appelle la plaignante à 17h03. Elle m'informe également que la sablière Miller pompe de l'eau provenant d'un bassin de rétention localisé dans la sablière jusque dans le ruisseau David (Jackson). Ce ruisseau se jette ensuite dans le lac Daïnava (localisé sur le territoire de la Municipalité de Miles-Isles) pour finalement se jeter dans le lac Écho (localisé dans la Municipalité de Morin-Heights). Elle me dit que l'eau est de couleur brune et très opaque. De plus, habituellement, lorsqu'elle teste la transparence de l'eau à l'aide d'un disque de Secchi, son disque est visible jusqu'à 1,8 mètre, mais actuellement, il est visible à seulement 0,5 mètre de profondeur. Ainsi, la transparence de l'eau a beaucoup diminué depuis que la sablière rejette de l'eau dans le cours d'eau. Selon d'autres résidents, le pompage aurait eu lieu en fin de semaine. Elle ignore s'il pompe encore. Je lui demande s'il est possible pour elle de vérifier s'il pompe toujours. Elle ira vérifier et me rappellera si le pompage a lieu actuellement. Je mets fin à l'appel à 17h13.

À 17h25, la plaignante m'envoie des photos par courriel prises le 28 juin dernier. Ces photos montrent un camion pompe qui pompe de l'eau dans un bassin de rétention d'une sablière. Elles montrent également que l'eau du lac est très turbide et présente une couleur brune opaque.

À 18h08, un autre plaignant m'envoie des photos par courriel. Ces photos montrent que la pompe est toujours en position, mais qu'elle n'est actuellement pas en marche. On voit que le point de rejet de la pompe se trouve directement dans un ruisseau, qui selon le plaignant, constitue le ruisseau au pont Jackson sur le chemin Daïnava. Elles montrent également que l'eau du lac est très turbide et présente une couleur brune opaque.

Le 4 juillet 2019, j'appelle la plaignante à 8h16. Je lui demande si elle sait si la pompe est actuellement en marche. Elle va aller voir sur place et me rappeler pour me donner l'information. Je mets fin à la conversation à 8h22.

À 8h57, la plaignante me rappelle et m'informe que la pompe est actuellement en marche. Le tuyau de la pompe est gonflé et elle entend du bruit. Je l'informe alors qu'un inspecteur au secteur industriel (Fouad Ghafir) et moi-même allons nous rendre sur le terrain pour prendre des échantillons.

À noter que cette plainte avait déjà été faite au service régulier. Cette plainte était prise en charge par l'inspecteur Fouad Ghafir. J'ai, donc informer l'inspecteur au dossier de la nouvelle plainte signalé à Urgence-Environnement et lui ait transmis, les informations fournies par les plaignants. Ainsi, je recommande de fermer l'intervention.

Signature intervenante UE : Léonie Roulier DATE : 2019-07-04

Commentaires :

Signature du coordonnateur : _____ DATE : 2019-07-12
Nadine Lagacé

1 Identification			
Date de l'intervention : 2019-07-04	Heure de début : 10 h 45	Heure de fin : 14h50	
Intervention effectuée par : Fouad Ghafir			
Accompagné par :			↓↑ - + <input type="checkbox"/> SO
1	Nom : Léonie Roulier	Fonction : Inspectrice	

1.1 Demande		<input type="checkbox"/> SO
N° de demande : 200699259	Type de demande : Plainte à caractère environnemental	
Objet de la demande : I-PL / Morin-Heights / Location Jean Miller inc. / Vérifier le bien-fondé de la plainte du 2 juillet concernant le rejet de sédiments dans le ruisseau David sur le site de la sablière.		

1.2 Intervention	
N° d'intervention : 301408197	Type d'intervention : Inspection
N° de gestion doc. : 7610-15-01-00587-03	N° de document : 401837200
But de l'intervention : I-PL / Morin-Heights / Location Jean Miller inc. / Vérifier le bien-fondé de la plainte du 2 juillet concernant le rejet de sédiments dans le ruisseau David sur le site de la sablière.	

2 Lieu concerné par l'intervention		↓↑ - +
1	Nom du lieu : Location Jean Miller inc.	
	Nom usuel du lieu : Location Jean Miller inc.	
	N° du lieu : 90368911	Type de lieu : sablière
	Localisation du lieu : Adresse du lieu : Chemin Kirkpatrick Morin-Heights (Québec) J0R 1H0	
	Coordonnées géographiques du lieu (GÉO NAD 83 degrés décimaux) : 45,844783053500;-74,290198676500	

3 Intervenant du lieu					↓↑ - +
#	Nom	Implication dans le lieu	Adresse postale (si différente du lieu)	N° intervenant SAGO	N° de lieu SAGO
1	Location Jean Miller inc.		169, Route 117 Sud, C.P. 4689 Mont-Tremblant (Québec) J8E 1A1	29609047	90368911

4 Condition météo		<input type="checkbox"/> SO
Description : Ensoleillé		<input type="checkbox"/> Précisions

5 Personne rencontrée (R) / contactée (C)					↓↑ - + <input type="checkbox"/> SO
#	R	C	Nom	Fonction	N° de téléphone
1	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	art. 53-54	Contremaitre	----
2	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	M. Jean Miller	Location Jean Miller	Cell: : 53-54

5.1 Mode d'identification		
But expliqué :	<input checked="" type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> s. o.
Mode d'identification :	<input checked="" type="checkbox"/> verbale	<input type="checkbox"/> preuve de statut
But expliqué à/Identification faite auprès de : 53-54		

6 Plainte		<input type="checkbox"/> SO
Plaignant rencontré :	<input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	Plaignant contacté : <input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non

7 Photo numérique		<input type="checkbox"/> SO
Nombre de photos prises sur le terrain : 44	Nombre de photos intégrées au rapport : 10	
Toutes les photos intégrées à ce rapport ont été prises par Fouad Ghafir avec un appareil photo de type CanonPowerShot. L'original de ces photos a été conservé conformément à la Directive sur la gestion des photos numériques. La carte mémoire de l'appareil est demeurée en ma possession jusqu'au transfert des photos originales sur le serveur central.		
Les photos sont conservées sur le ou les répertoires sécurisés suivants : M:\Rég-15\ghafo01\7610-15-01-00587-03\2019-07-04		
Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont une fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection.		

7.1 Modification apportée aux photos numériques ↓↑ - + SO

8 Grille d'intervention annexée ↓↑ - + SO

#	Numéro	Titre
1		

9 Autre pièce annexée au rapport ↓↑ - + SO

#	Type de pièce	Numéro	Titre
1	Courriel	1	Courriel transmis à M. Jean Miller
2	Document	2	Certificats d'analyse, demande d'analyse et Chaîne de possession
3	Document	3	Avis de prélèvement + Remise du duplicata
4	Document	4	Photos des plaignants

10 Équipement utilisé ↓↑ - + SO

#	Type d'équipement	Modèle	Commentaire
1	GPS	Garmin	Précision + ou - 3 m

11 Échantillon ↓↑ - + SO

#	Identification des échantillons	Nature	Type	Nombre de points de prélèvements	Nombre de contenants
1	M1	Eau naturelle de surface	Échantillon instantané	1	1
2	M2	Eau naturelle de surface	Échantillon instantané	1	1
3	J1	Sélectionner une valeur	Échantillon instantané	1	1
4	J2	Sélectionner une valeur	Échantillon instantané	1	1

Duplicata des échantillons remis : oui non s. o.

Demandes d'analyses jointes au rapport : oui non s. o.

12 Mise en contexte SO

Une plainte est parvenue par la ligne d'urgence environnement le 2 juillet 2019 à nos bureaux pour des rejets de sédiments dans un ruisseau qui se déversent vers le Lac Dainava en aval. Selon la plaignante, le pompage des eaux d'un étang de la sablière s'effectue toute la nuit. Ce pompage aurait occasionné un rejet de sédiments dans le ruisseau Jackson (David) qui longe la sablière et qui se jette dans le Lac Dainava en aval. La plaignante a été avisée qu'une inspection sera réalisée rapidement.

13 Description de l'intervention

Le 4 juillet je me rends sur les lieux en compagnie de Mme Leonie Roulier. Sur les lieux, nous rencontrons M. art. 53-54 Contremaitre. Je lui explique l'objet de notre présence. La pompe effectuait le pompage de l'étang de la sablière vers le ruisseau tel que décrit par les plaignants. La pompe est reliée à un tuyau d'environ 10 pouces qui se jette dans le ruisseau (photo 1). L'eau près du rejet est légèrement turbide. On ne voit pas le fond (Photo 2). La pression et le débit étant très importants à la sortie du tuyau. Nous procédons à un échantillonnage légal du rejet à proximité du rejet.

Mme Roulier effectue le prélèvement des échantillons légèrement en aval du rejet (photos 3) pour des raisons de sécurité. Deux échantillons ont été prélevés à 11h17, un pour le justiciable (J1) et un pour le Ministère (M1). Un prélèvement a été effectué à 11h27 en amont du rejet afin d'analyser la qualité de l'eau du ruisseau avant le rejet (photo 3). L'eau est limpide et le fond est visible. La pompe a été arrêtée vers 11h29.

La pompe a un poids de 7400 lb selon les indications constatées sur le caisson qui la couvre (photo 4). Elle est de marque 23-24..... est inscrit le nom de la compagnie Pompacktion avec les coordonnées de celle-ci (Photo 5). La pompe est installée sur la berge de l'étang (photo 6).

Nous allons par la suite à l'Est de la sablière près du chemin d'accès. Un amas de terre est entreposé près de la berge du ruisseau David (photos 7 et 8). Nous mesurons 4.20 m entre le ruisseau et l'amas de terre. L'exploitant utilise de la terre et des souches afin d'aménager un nouveau chemin d'accès selon M. 53-54 (Photos 9).

Une unité de tamisage est stationnée dans le secteur sud-ouest de la sablière (Photo 10). Le tamiseur est à l'arrêt. L'exploitant détient une autorisation environnementale pour effectuer du concassage de la roche extraite des activités de la sablière. Une pelle mécanique est également stationnée près du concasseur. Je constate la présence de deux amas d'asphalte usés plus à l'ouest, Une mesure approximative à partir d'un ruban à mesurer de ces amas indique qu'un amas est de dimension de 5.45 de long x 3.60 de large x 2.75 de hauteur équivalent à environ 54 m³. L'autre amas a une dimension de 3.85 de long x 5.2 de large et 1.5 de large ce qui équivalait approximativement à environ 30 m³. Une pelle mécanique était en opération au nord de l'étang sur la berge (photo 11).

La photo 12 illustre une vue d'ensemble de la section sud Est de la sablière.

En m'appretant quitter les lieux, une personne pénètre sur le site et s'est présenté à moi comme étant la plaignante. Elle m'informe qu'il y a des matières résiduelles au milieu des souches. Visuellement je n'ai pas constaté des matières résiduelles autres que les souches. Le contremaitre de la sablière vient à notre rencontre et demande à la personne de quitter les lieux du moment que, c'est une propriété privée.

Je quitte les lieux.

13 Description de l'intervention

14 Vérification complémentaire à l'intervention SO

Appels téléphoniques :

- Le 8 juillet 2019, M. Jean Miller me contacte. Je l'informe qu'un échantillonnage légal a été réalisé le 4 juillet. Le duplicata de l'échantillon se trouve à nos bureaux s' »il souhaite le récupérer. Je lui mentionne que le délai de conservation de l'échantillon est de 7 jours à partir de la date d'échantillonnage. Il va envoyer quelqu'un pour le récupérer. Je l'informe qu'un avis de prélèvement lui a été transmis par la poste accompagné du formulaire informations sur les prélèvements. M. Miller m'informe que l'asphalte usé sera retiré dans la même journée. Ce dépôt a été effectué par la ville de Morin-Heights.
- Le 9 juillet 2019, la plaignante me contacte. Elle m'explique qu'il y a eu encore du pompage le 8 juillet et que le Lac a une couleur brune. Je l'informe que possiblement il n'y avait personne sur le site pour contrôler la pompe. Je lui recommande de nous informer au moment où la pompe est en opération. Je l'informe que la norme de rejet selon le règlement sur les carrières et sablières est de 50 mn/l et que j'étais toujours en attente des résultats de l'échantillonnage du 4 juillet dernier.
- Le 9 juillet 2019, un autre plaignant m'informe que le Lac Dainava a une couleur brune à la suite du pompage effectué vers le ruisseau Jackson. Je lui mentionne de nous informer dans le cas où la pompe est en opération en dehors des heures ouvrables.
- Le 11 juillet 2019, M. Dave Roy de la municipalité de Morin Heights communique avec moi. Je l'informe que la sablière a des droits acquis et qu'une pompe est utilisée pour pomper l'eau des étangs vers le ruisseau Jackson. Je lui mentionne qu'un échantillonnage légal a été réalisé et qu'on en attend des résultats.
- Le 12 juillet 2019, M. Miller me contacte afin de m'informe qu'une personne passera dans la même journée récupérer l'échantillon.

Le 12 juillet, un employé au nom de M. **art. 53-54** se présente à nos bureaux pour récupérer le duplicata de l'échantillon. Il a été mandaté par M. Miller.

Les résultats d'analyse reçu le 18 juillet 2019 montrent que l'échantillon au rejet présente une valeur de 30 mg / l de MES. Cette valeur est en dessous de la norme prévue à l'article 26 du Règlement sur les carrières et sablières (RCS).

Selon l'atlas Géomatique l'asphalte usé est déposé sur le lot p- 61. Le point de rejet des eaux de pompage est situé sur le lot p-60.

15 Conclusion

- La pompe était en opération lors de l'inspection
- Un échantillonnage du rejet vers le ruisseau Jackson (David) a été réalisé.
- Le rejet respecte la norme établis à L'article 26 du RCS.
- Il y avait deux amas d'asphalte usé sur le site de la sablière ce qui contrevient à l'article 66 de la loi sur la qualité de l'environnement.
- Un concasseur était présent sur le site.
- Deux amas d'asphalte usés étaient présents sur le site. Le volume d'asphalte est évalué approximativement à environ 84 m³.

16 Évaluation de la gravité des conséquences des manquements constatés ↓↑ - + SO

1	Manquement : Étant propriétaire d'un lieu où des matières résiduelles ont été déposées ou rejetées, à savoir de l'asphalte usé, ne pas avoir pris les mesures nécessaires pour que ces matières soient stockées, traitées ou éliminées dans un lieu autorisé. Référence légale : 66 al. 2	Degré de gravité des conséquences : Mineur Gravité objective du manquement de catégorie : B
Atteinte à la santé, à la sécurité, au bien-être ou au confort de l'être humain : Aucune atteinte ou aucun risque (mineur) Explication : L'asphalte usé se trouve sur le site d'une sablière. Aucune incidence sur l'être humain.		
Atteinte à la qualité de l'eau, du sol, de l'air, à la végétation ou à la faune : Très faible risque d'atteinte (mineur) Les conséquences sont : Complètement réversibles Explication : L'asphalte doit être disposé vers un lieu autorisé.		
Vulnérabilité du milieu touché ou susceptible d'être touché : Peu sensible (mineur) Explication : L'asphalte a été déposé sur une surface en sable. Risque d'infiltration de bitume en cas de précipitation.		

16.1 Facteurs aggravants SO

<input checked="" type="checkbox"/>	Un manquement ou des manquements de même gravité objective ou de gravité objective plus élevée ont été commis par le contrevenant dans les cinq dernières années et ont fait l'objet d'une communication écrite de la part du Ministère le 16 novembre 2017. Ce ou ces manquements sont les suivants : Article 22 al. 2 de la loi sur la qualité de l'environnement.
<input type="checkbox"/>	Un constat d'infraction ou des constats d'infraction ont été signifié par un procureur au contrevenant pour une infraction ou des infractions de même gravité objective ou de gravité objective plus élevée dans les cinq dernières années. Cette infraction ou ces infractions sont les suivantes :
<input type="checkbox"/>	Plus d'un manquement commis par le contrevenant a été constaté le même jour.
<input type="checkbox"/>	Autre facteur aggravant à considérer :

17 Recommandations

Je recommande que le traitement à apporter à ce dossier soit le suivant : Mineur avec facteurs aggravants

Ainsi, je recommande de :

- Transmettre un avis de non-conformité en vertu des articles 66 al 2. et 115.25 (10) de la LQE.
- D'évaluer la possibilité d'émettre une sanction administrative pécuniaire *pour le manquement* à l'article 66 al 2 de la Loi sur la qualité de l'environnement (article 115.25 (10) - 5000 \$ pour une personne morale) afin d'inciter la personne à apporter rapidement les mesures correctives.

Section « Vérifications du rapport d'inspection » du chef d'équipe :

Je suis en accord avec les recommandations formulées :

Transmettre un avis de non-conformité

art. 37

Effectuer le suivi de manquement et s'assurer du retour à la conformité.

Rédigé par : Fouad Ghafir

Fonction : Inspecteur

Signature :

Date de signature :

18 Vérification du rapport d'intervention

Approuvé par : Éric Gauthier

Fonction : Chef d'équipe du contrôle industriel et municipal

Signature :

Dominic Béberge pour

Date :

2019-08-02

Commentaires :



Photo 1 : IMG_3472.JPG
Rejet vers le ruisseau Jackson de l'eau pompée à partir de l'étang



Photo 2 : IMG_3483.JPG
Apparence turbide de l'eau près du rejet vers le ruisseau

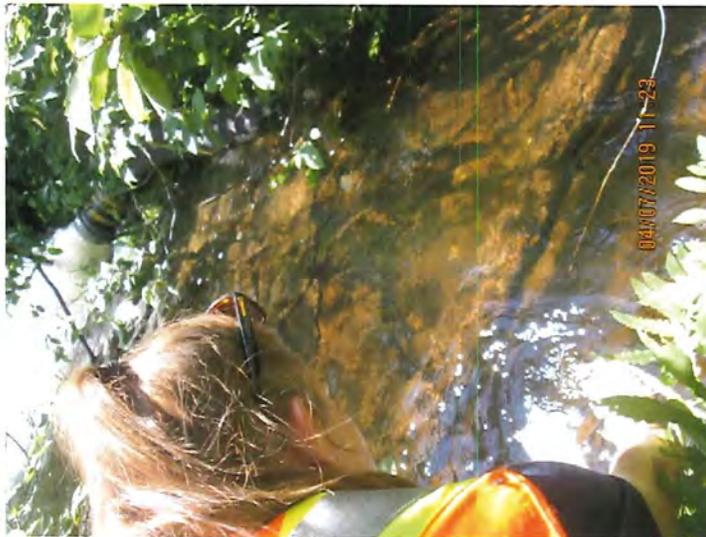


Photo 3; IMG_3486.JPG
Apparence limpide de l'eau en amont du rejet.



Photo 4; IMG_3492.JPG
Indication du poids de la pompe.



Photo 5 : IMG_3491.JPG
Indication de la compagnie de location de pompe Pompaction.



Photo 6; IMG_3494.JPG
Pompe entre l'étang et le ruisseau Jackson



Photo 7 : IMG_3495.JPG
Amas de terre en haut de la berge du ruisseau Jackson



Photo 8 : IMG_3497.JPG
Amas de terre à la limite de la berge du ruisseau.



Photo 9 : IMG_3502.JPG
Utilisation de souches pour l'aménagement d'un nouveau chemin d'accès.



Photo 10 : IMG_3507.JPG
Présence d'une unité de tamisage sur les lieux.

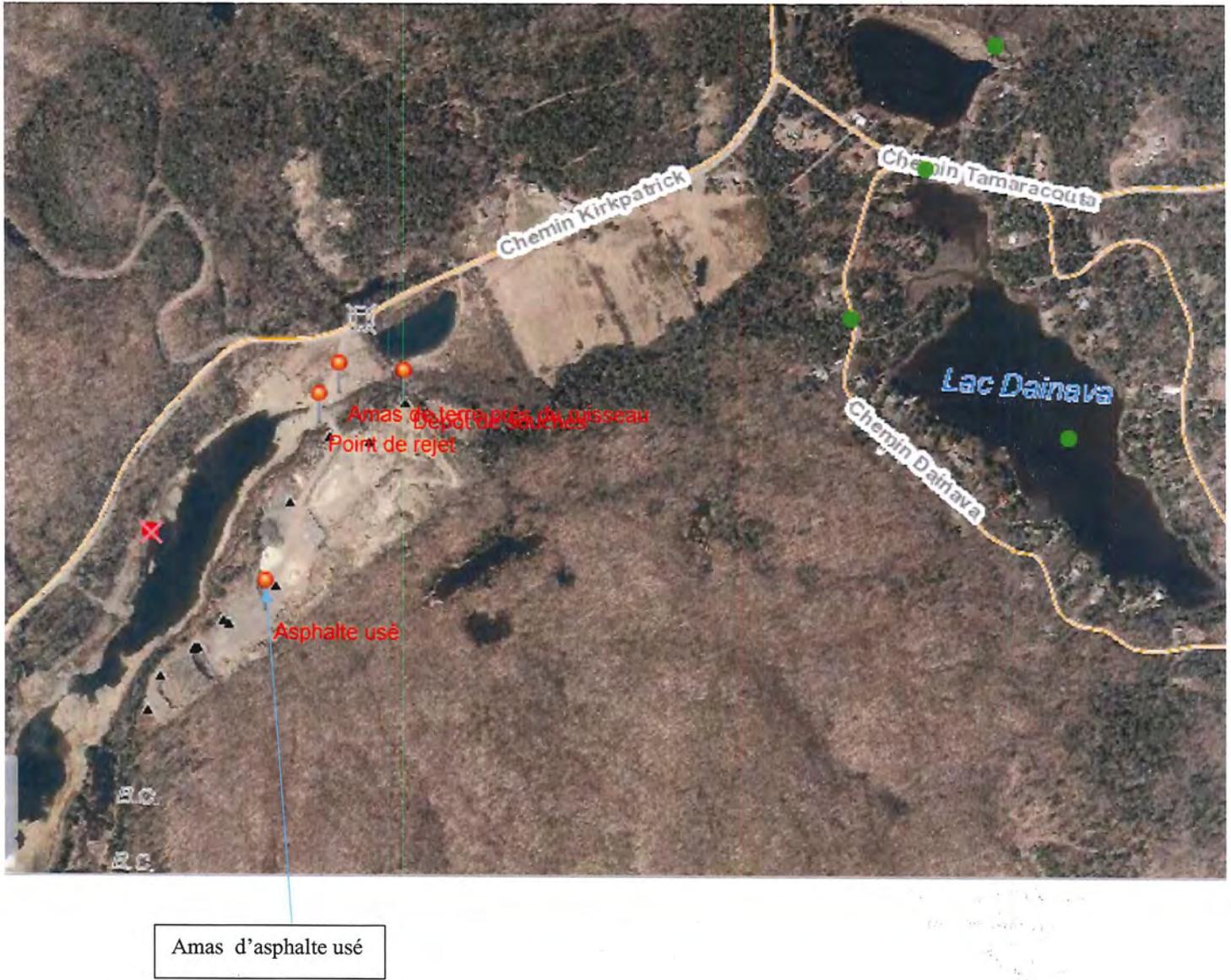


Photo 11 : IMG_3515.JPG



Photo 12 : IMG_3517.JPG
Vue d'ensemble de la section sud de la sablière. Plusieurs types de matériaux entreposés dans cette section.

Carte 1 : Vue aérienne de la sablière Location Jean Miller inc



Carte 2 : Localisation des points d'intérêts de la sablière.



Amas d'asphalte

Point de rejet

Ruisseau Jackson

RECOMMANDÉ

Sainte-Thérèse, le 5 juillet 2019
(municipalité) (date)

Jean Miller
(Nom)
Location Jean Miller inc
(Compagnie)
169, Route 117 Sud, C.P. 4689
(Adresse civique)
Mont-Tremblant
(Ville)
J8E 1A1
(Code postal)

Objet : Avis de prélèvement

Madame, Monsieur,

Le 4 juillet 2019 des représentants du ministère du Développement durable, de
(date)
l'Environnement et des Parcs (MDDEP) ont prélevé des échantillons au site de la sablière
situé sur le chemin Kirilpatrick à Horou-Heights, Lot 3206 927
(lieu de prélèvement)

Les résultats d'analyses de ces échantillons sont susceptibles d'être utilisés en preuve lors d'une poursuite judiciaire. Les duplicatas sont conservés par le Ministère et sont mis à votre disposition pour fins d'analyses.

Le formulaire *Informations sur les prélèvements* ci-joint, vous donne des précisions sur les échantillons prélevés (type, nombre, date, heure), indique les endroits de prélèvements, la liste des paramètres demandés et les délais de conservation.

Si vous désirez obtenir les duplicatas des échantillons prélevés afin de les faire analyser dans un laboratoire de votre choix, vous devez communiquer avec le représentant du Ministère avant l'expiration du délai de conservation ou dans un délai maximal de 90 jours, selon l'échéance la plus courte. Après ce délai, les duplicatas seront détruits. À noter que les coûts reliés à l'analyse des duplicatas sont à vos frais.

Pour toute information, vous pouvez communiquer avec le représentant, Fouad GHAFIR, au 450-433-2220 283 (lettres moulées, MDDEP)
(numéro de téléphone) (poste)

(signature du représentant, MDDEP)

Inspecteur
(fonction)

p. j. Formulaire *Informations sur les prélèvements*.

Numéro de dossier : Cratim Jean Miller inc
Nom du dossier : 7610-15-01-00587-03

Je soussigné(e), _____, accepte de prendre possession
(nom du ou de la justiciable)

du duplicata mis sous scellé par le personnel du ministère du Développement durable, de l'Environnement
et des Parcs (MDDEP), le 4 juillet 2019, au Sablière sur le lot
(date) (lieu d'échantillonnage)

3 206 927 au Ruisseau Jackson (David) à Hornby-Beauregard

J'ai été informé(e) du mode et du délai de conservation recommandés pour assurer l'intégrité du duplicata.
J'ai aussi été informé(e) de la possibilité de faire analyser le duplicata dans un laboratoire. Les
échantillons identifiés sur le formulaire *Informations sur les prélèvements* m'ont été remis. Les numéros de
scellés du duplicata sont les suivants :

Délais de conservation de 7 jours
Informations sur les échantillons transmis par la poste
Numéro de Scellé : E07777

Signé à Sainte-Thérèse, le 12 juillet 2019
(ville) (date)

Jacques DEXTRAZE
justiciable / en lettres moulées

[Signature]
signature du ou de la justiciable

fonction du ou de la justiciable

Foad Ghafir
représentant du Ministère / en lettres moulées

[Signature]
signature du représentant du Ministère

p. j. Formulaire *Informations sur les prélèvements*.

Québec  INFORMATIONS SUR LES PRÉLÈVEMENTS

Nom : Station Jean Hillier inc

Feuille n° : 1 de 2

Adresse : Chemin Kirkpatrick, Hovius-Beights

Numéro de dossier : 2019-07-04-11h27 en.s P

Numéro de l'échantillon	Nombre de contenants	Date du prélèvement	Heure du prélèvement	Échantillon nature / type		Agent de préservation	Délai de conservation*	Liste des paramètres	Endroit du prélèvement et autres précisions sur l'échantillon
J-1	1	2019-07-04	11h17	en.s	P	Aucun	7 jours	Solides en suspension	Puisseau Jackson David 46.9 avant du ruisseau 45.50 44.8
J-2	1	2019-07-04	11h27	en.s	P	Aucun	7 jours	Solides en suspension	Puisseau Jackson David 46.8 avant du ruisseau 45.59 44.4

* Malgré le délai de conservation susmentionné, l'échantillon du justiciable est détruit après un délai de conservation ou un délai maximal de 90 jours, selon l'échéance la plus courte.

Remarques sur les échantillons :

Echantillons prélevés à partir du pontage des eaux de l'étang vers le ruisseau Jackson David par le site de la station Jean Hillier Inc le 04-07-2019

Document préparé par : Fouad Ghafir Date : 4 juillet 2019

Représentant du Ministère : Fouad Ghafir Téléphone : 450-433-2990 #283 Cellulaire : _____ Courriel : ghafir.f@environnement.qc.ca

1 IDENTIFICATION	
Numéro du dossier	7610-15-00587-03
Nom du dossier	Location Jean Yilleruc.

2 IDENTIFICATION DE ÉCHANTILLON				2A IDENTIFICATION DU DUPLICATA		
D	É	Numéro de l'échantillon	Numéro du scellé	Numéro de laboratoire	Numéro du duplicata	Numéro du scellé
✓	M-	1	EC07778	L048030-01	J-	
✓	M-	2	EC07778	L048030-02	J-	
	M-				J-	
	M-				J-	
	M-				J-	
	M-				J-	
	M-				J-	
	M-				J-	

Cochez la case appropriée: D : Duplicata remis au justiciable ou échantillon prélevé par le justiciable É : Échantillon original à séparer

Date du prélèvement	Nom du préleveur (lettres moulées)	Signature
Année / Mois / Jour 2019 07 04	Leonie Roulier	Leonie Roulier

3 EXPÉDITION	
Les échantillons ont été acheminés au _____ (identifier le laboratoire) (numéro du bon de livraison)	

4 RÉCEPTION AU LABORATOIRE (à l'usage du laboratoire)			
J'ai reçu les échantillons mentionnée en bon état : au point 2 <input checked="" type="checkbox"/> au point 2A <input type="checkbox"/>			
Les échantillons sont scellés, intacts et les numéros de scellés sont identiques : au point 2 <input checked="" type="checkbox"/> au point 2A <input type="checkbox"/>			
Remarques : Reçu en main propre de FOUAD GHAFIR. Scelle intact, réception conforme.			
Date de réception	Heure	Nom MDDEP (lettres moulées)	Signature
Année / Mois / Jour 2019 07 09	09:00	DAVE COMTOIS	D Comtois

5 SÉPARATION DE L'ÉCHANTILLON ORIGINAL (à l'usage du laboratoire)			
<input type="checkbox"/> Séparation des échantillons originaux mentionnés au point 2 et mise sous scellé identifié au point 2A			
Remarques :			
Date de la séparation	Heure	Nom MDDEP (lettres moulées)	Signature
Année / Mois / Jour	:		
Année / Mois / Jour	:		

6 REMISE DU DUPLICATA			
Remarques : _____			
_____ Numéro du bon de livraison : _____			
Date de transfert du duplicata	Heure	Nom MDDEP (lettres moulées)	Signature
Année / Mois / Jour	:		
Les échantillons sont scellés, intacts et les numéros de scellés sont identiques au point 2A <input type="checkbox"/>			
Remarques : _____			
Date de réception / région	Heure	Nom MDDEP (lettres moulées)	Signature
Année / Mois / Jour	:		
Les échantillons sont scellés, intacts et les numéros de scellés sont identiques au point 2A <input type="checkbox"/>			
Remarques : _____			
Date de remise du duplicata	Heure	Nom MDDEP (lettres moulées)	Signature
Année / Mois / Jour	:		

Client: CCEQ - Contrôle - Bureau de Ste-Thérèse
DRCE Mtl, Laval, Lanaudière, Laurentides
260, rue Sicard, bureau 200
Sainte-Thérèse (Québec) J7E 3X4

Nom de projet: Location Jean Miller inc. (Morin-Heights)
Responsable: Ghafir Fouad
Téléphone: (450) 433-2220
Code projet client:

Date de réception: 9 juillet 2019
Numéro de dossier: L048030
Bon de commande:
Code projet CEAEQ: 8193

Numéro de l'échantillon: L048030-01

Préleveur: Roulier Léonie

Date de prélèvement: 4 juillet 2019

Description de l'échantillon: M-1

Description de prélèvement: En aval du rejet de la pompe vers le ruisseau Jackson (David) sur le lot 3 206 927

Point de prélèvement:

Nature de l'échantillon: eau naturelle de surface

Solides en suspension

Méthode: MA. 115 - S.S. 1.2

Date d'analyse : 9 juillet 2019

Résultat **Unité** **LDM**

Solides en suspension

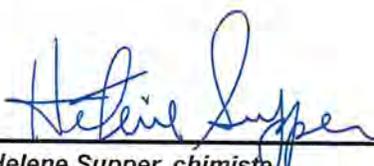
30 mg/l

1

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon soumis à l'analyse.

J'atteste avoir formellement constaté ces faits

Certificat approuvé le 18 juillet 2019



Helene Supper, chimiste
Contaminants inorganiques, Laval

Légende:

ABS: Absence

DNQ: Résultat entre la LDM et la LQM

INT: Interférences - Analyse impossible

ND: Non détecté

ST: Sous-traitance

PR: Présence

RNF: Résultat non disponible

NDR: Détecté - Mais ne satisfait pas le rapport isotopique

TNI: Colonies trop nombreuses pour être identifiées

VR: Voir remarque

Client: CCEQ - Contrôle - Bureau de Ste-Thérèse
DRCE Mtl, Laval, Lanaudière, Laurentides
260, rue Sicard, bureau 200
Sainte-Thérèse (Québec) J7E 3X4

Nom de projet: Location Jean Miller inc. (Morin-Heights)
Responsable: Ghafir Fouad
Téléphone: (450) 433-2220
Code projet client:

Date de réception: 9 juillet 2019
Numéro de dossier: L048030
Bon de commande:
Code projet CEAEQ: 8193

Numéro de l'échantillon: L048030-02

Préleveur: Roulier Léonie

Date de prélèvement: 4 juillet 2019

Description de l'échantillon: M-2

Description de prélèvement: En amont du rejet de la pompe vers le ruisseau Jackson (David) sur le lot 3 206 927

Point de prélèvement:

Nature de l'échantillon: eau naturelle de surface

Solides en suspension

Méthode: MA. 115 - S.S. 1.2

Date d'analyse : 9 juillet 2019

Résultat Unité LDM

Solides en suspension

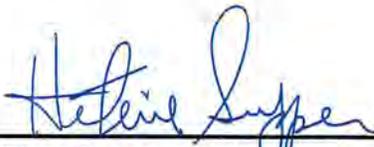
2 mg/l

1

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon soumis à l'analyse.

J'atteste avoir formellement constaté ces faits

Certificat approuvé le 18 juillet 2019


Helene Supper, chimiste
Contaminants inorganiques, Laval

Légende:

ABS: Absence

DNQ: Résultat entre la LDM et la LQM

INT: Interférences - Analyse impossible

ND: Non détecté

ST: Sous-traitance

PR: Présence

RNF: Résultat non disponible

NDR: Détecté - Mais ne satisfait pas le rapport isotopique

TNI: Colonies trop nombreuses pour être identifiées

VR: Voir remarque

Intervention SAGO (UE) : 301403109
7110-15-19-76030-111

C.R. COG : 15-UE-S-190708-119

ALERTE Ligne UE ou Ligne COG

Signalement rattaché à (# C.R. COG) :

Date de l'appel au COG : 2019-07-08

Heure réception appel : 17:00

Reçu par : Marie-Christine Paré

Date événement : 2019-07-08

Heure événement : 16:00

Remarque(s) :

LOCALISATION DE L'ÉVÉNEMENT

Nom de la ville : Mille-Isles

Adresse de l'événement : Chemin Kirkpatrick, Morin-Heights.

Précisions sur la localisation (point de repère) :

N° de la ville : 76030

Milieu touché

Présence de cours d'eau à proximité :

1 : Eau

2 : -----

3 : -----

4 : -----

non oui Nom(s) : Ruisseau qui se déverse dans le lac.

Précisions milieu touché :

TYPE D'ÉVÉNEMENT

Type d'événement : Déversement ou fuite (autre)

Autre : Rejets de sablière

Situation maîtrisée : Oui

Non (risque d'aggravation)

Précisions :

Description sommaire de l'événement : Eau a changé de couleur elle moins café que mercredi dernier. Mais on ne voit plus le fond du ruisseau de 2 pied de profond alors que hier oui. Sablière Miller est responsable selon l'appelant, car il y a une pompe encore sur place. La sablière a une pompe dans un bassin de rétention et l'autre dans le ruisseau. L'appelante dit que le pompage a été arrêté la semaine dernière suite à la visite de l'intervenant UE (Fouad), mais l'appelante ne sait pas si il a le droit de continuer de mettre ses pompes dans le ruisseau. L'appelante ne sait pas si les résultats d'analyse étaient concluant.

Intervenants sur place ou appelés (pompiers, policiers, récupérateurs, signaleurs, Ministère, etc.) :

PRODUIT(S) EN CAUSE

Produit (s) en cause : Matières inconnues

Détail :

Qté déversée :

Qté réservoir (si connu) :

Produit (s) en cause : -----

Détail :

Qté déversée :

Qté réservoir (si connu) :

Produit (s) en cause : -----

Détail :

Qté déversée :

Qté réservoir (si connu) :

Produit (s) en cause (autres) :

Qté déversée :

Qté réservoir (si connu) :

Remarques (produit(s) en cause et quantité(s)) :

COORDONNÉES

Nom interlocuteur (signalement) :
art. 53-54

Fonction : Citoyenne (association des propriétaires du Lac)

N° de téléphone :

art. 53-54

Organisme :

Nom personne à rappeler :

ou IDEM à précédent

Fonction :

N° de téléphone :

#

Organisme :

Adresse :

N° de téléphone :

#

Nom du responsable présumé de l'urgence (si différent) :
(personne ou cie)

Adresse :

N° de téléphone :

#

SIGNALEMENT TRANSFÉRÉ EN : Immédiat ou Différé

N° de région : DR-15 Laurentides

Heure d'alerte à l'intervenant de garde UE : 17:09

Nom de l'intervenant de garde UE : Guillaume Carreau-Lacasse

Heure du retour d'appel : 17:23

Commentaires :

Traitement du cas par le COG terminé à (heure) : 17:30

SECTION À L'USAGE D'UE SEULEMENT

Intervention :

Signalement Téléphonique Terrain

dossier transféré au CCEQ, secteur -----

dossier transféré autre secteur :

Commentaires : Je rappelle 53-54 . Elle me dit que des pompes installées dans des bassins de la sablière Miller envoient de l'eau turbide dans le ruisseau Jackson et que ce cours d'eau se rejette dans le lac Dainava. Je lui dis que ce dossier est actuellement pris en charge par le service régulier du ministère de l'Environnement. Je lui dis

que je vais transmettre son signalement à l'inspecteur au dossier.

53-54 me rappelle à 21 h. Elle m'informe que les pompes sont toujours en fonction et que l'eau d'un cours d'eau est très turbide. Elle me dit qu'elle a contacté le service de police et que ceux-ci vont se rendre sur place pour constater la situation.

2019-07-09 : Mme 53-54 me rappelle de nouveau et m'informe que l'eau est toujours turbide. Elle me dit que la qualité de l'eau ne semble pas s'être améliorée. Je lui dis avoir contacté l'inspecteur au dossier. Je lui dis que je vais demander à l'inspecteur de la rappeler.

Signature intervenant UE : _____ DATE : 2019-07-09

Guillaume Carreau-Lacasse

Commentaires :

Signature du coordonnateur : _____ DATE : 2019-07-10

Nadine Lagacé

Intervention SAGO (UE) : 301403888
7110-15-19-76030-117

C.R. COG : 15-UE-S-190709-118

ALERTE Ligne UE ou Ligne COG

Signalement rattaché à (# C.R. COG) :

Date de l'appel au COG : 2019-07-09

Heure réception appel : 17h29

Reçu par : Samuel L'italien

Date événement : 2019-07-09

Heure événement : 17h15

Remarque(s) :

LOCALISATION DE L'ÉVÉNEMENT

Nom de la ville : Morin-Heights

Adresse de l'événement : Chemin
Kirkpatrick, Morin-Heights

Précisions sur la localisation (point de repère) :

N° de la ville : 77050

Milieu touché

Présence de cours d'eau à proximité :

1 : Eau

2 : -----

3 : -----

4 : -----

non oui Nom(s) : Ruisseau Jackson

Précisions milieu touché : Ruisseau Jackson

TYPE D'ÉVÉNEMENT

Type d'événement :

Plainte - travaux non autorisés en milieu hydrique

Autre :

Situation maîtrisée : Oui

Non (risque d'aggravation)

Précisions :

Description sommaire de l'événement : L'appelante a aperçu avec ses jumelle la Sablière Miller qui pompait l'eau du ruisseau Jackson pour vidanger le bassin de rétention de la sablière. La compagnie rejetait par la suite cette eau sale dans le ruisseau. Le dossier serait déjà connu d'UE. Si l'intervenant veut se présenter demain, elle a laissé le contact d'une personne qui peut regarder si la pompe est en fonction.

Intervenants sur place ou appelés (pompiers, policiers, récupérateurs, signaleurs, Ministère, etc.) :

PRODUIT(S) EN CAUSE

Produit (s) en cause : -----

Détail :

Qté déversée :

Qté réservoir (si connu) :

Produit (s) en cause : -----

Détail :

Qté déversée :

Qté réservoir (si connu) :

Produit (s) en cause : -----

Détail :

Qté déversée :

Qté réservoir (si connu) :

Produit (s) en cause (autres) :

Qté déversée :

Qté réservoir (si connu) :

Remarques (produit(s) en cause et quantité(s)) :

COORDONNÉES

Nom interlocuteur (signalement) :
53-54

Fonction : Citoyen

N° de téléphone : 53-54

Organisme :

Nom personne à rappeler :
ou IDEM à précédent 53-54

Fonction : Citoyen

N° de téléphone : 53-54

Organisme :

Adresse :

N° de téléphone : #

Nom du responsable présumé de l'urgence
(si différent) : Sablière Miller (personne ou
cie)

Adresse :

N° de téléphone : #

SIGNALEMENT TRANSFÉRÉ EN : Immédiat ou Différé

N° de région : DR-15 Laurentides

Heure d'alerte à l'intervenant de garde UE : 17h43

Nom de l'intervenant de garde UE : Guillaume Carreau-Lacasse

Heure du retour d'appel : 17h43

Commentaires :

Traitement du cas par le COG terminé à (heure) : 17h45

SECTION À L'USAGE D'UE SEULEMENT

Intervention :

Signalement Téléphonique Terrain

dossier transféré au CCEQ, secteur -----

dossier transféré autre secteur :

Commentaires : Je rappelle la citoyenne. Elle me dit qu'elle a constaté que le pompage d'eau turbide dans le ruisseau Jackson a toujours lieu et qu'un produit jaune et visqueux semble provenir du ruisseau Jackson. Elle dit que ce produit colle sur les baigneurs qui se baignent dans le lac Dainava à proximité du point de rejet du

ruisseau Jackson. Je lui dis que je vais transmettre son signalement à l'inspecteur au dossier.

Signature intervenant UE : _____ DATE : 2019-07-11

Guillaume Carreau-Lacasse

Commentaires :

Signature du coordonnateur : _____ DATE : 2019-07-12

Nadine Lagacé

	RAPPORT D'INTERVENTION D'URGENCE Centre de contrôle environnemental du Québec
	Direction régionale de Montréal, de Laval, de Lanaudière et des Laurentides Région : Laurentides

INTERVENTION TERRAIN

1 Identification			
Date de l'événement :	2019-07-22	Heure de l'évènement :	20 h 13
Date du signalement :	2019-07-22	Heure du signalement :	20 h 13
Date de l'intervention :	2019-07-23	Heure de début :	6 h 00
		Heure de fin :	7 h 58
Intervention effectuée par : Alexandre Giroux			
Accompagné par : - + <input checked="" type="checkbox"/> SO			

1.1 Demande	
N° de demande :	200394985
Type de demande :	Urgence
Objet de la demande :	Intervention d'Urgence-Environnement 2014-20?? - Direction régionale de Montréal, de Laval, de Lanaudière et des Laurentides

1.2 Intervention	
N° d'intervention :	301406894
Type d'intervention :	Intervention d'urgence-environnement (terrain)
N° de gestion doc. :	7110-15-19-76030-134
N° de document :	401834748
But de l'intervention : Morin-Heights / Sablière Miller / pompage d'eau chargé de sédiments dans le ruisseau Jackson.	
Catégorie : <input checked="" type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3	

1.3 Signalement			
Nom	Fonction	Organisme	N° de téléphone
art. 53-54	Citoyenne	N/A	Cell.:

1.4 Produits en cause								- + <input type="checkbox"/> SO
Nom (Inscrire le CAS si nécessaire)	NIP	Classe	État	Quantité	Quantité déversée	Quantité récupérée	Unité	
MES	-----	Sélectionner une valeur	-----	Sélectionner une valeur				

2 Lieu concerné par l'intervention		- +
1	Nom du lieu :	Location Jean Miller inc.
	Nom usuel du lieu :	Location Jean Miller inc.
	N° du lieu :	90368911
	Type de lieu :	sablière
	Localisation du lieu :	Adresse du lieu : Chemin Kirkpatrick Morin-Heights (Québec) JOR 1H0
Coordonnées géographiques du lieu (GÉO NAD 83 degrés décimaux) :		45,844783053500;-74,290198676500
Milieu impacté :		<input checked="" type="checkbox"/> Eau <input type="checkbox"/> Air <input type="checkbox"/> Sol <input type="checkbox"/> Infrastructure : <input type="checkbox"/> Souterraine <input checked="" type="checkbox"/> Surface

3 Intervenant du lieu					- +
Nom	Implication dans le lieu	Adresse postale (si différente du lieu)	N° intervenant SAGO	N° de lieu SAGO	
Location Jean Miller inc.	exploitant de la sablière	169, Route 117 Sud, C.P. 4689 Mont-Tremblant (Québec) J8E 1A1	29609047	90368911	

4 Condition météo						<input type="checkbox"/> SO
Description :					<input checked="" type="checkbox"/> Précisions	
État du ciel	Obstruction à la visibilité	Précipitations	Vent		Température	
Ensoleillé	Aucune	Aucune	Vitesse km/h	Direction —	23 ° C	

5 Personne rencontrée (R) / contactée (C) - + <input type="checkbox"/> SO				
R	C	Nom	Fonction	N° de téléphone
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	53-54	opérateur de chargeur sur roue pour l'entreprise Miller	Bur.:819-425-3797
<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Jean Miller	Président de Location Jean Miller	Cell.: 53-54
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	53-54	citoyenne	Cell.: 53-54

5.1 Mode d'identification				
But expliqué :	<input checked="" type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> s. o.	
Mode d'identification :	<input checked="" type="checkbox"/> verbale	<input type="checkbox"/> preuve de statut		
But expliqué à/Identification faite auprès de :	et Jean Miller			

6 Photo numérique <input type="checkbox"/> SO	
Nombre de photos prises sur le terrain : 38	Nombre de photos intégrées au rapport : 6
<p>Toutes les photos intégrées à ce rapport ont été prises par Alexandre Giroux avec un appareil photo de type Iphone . L'original de ces photos a été conservé conformément à la Directive sur la gestion des photos numériques. La carte mémoire de l'appareil est demeurée en ma possession jusqu'au transfert des photos originales sur le serveur central.</p> <p>Les photos sont conservées sur le ou les répertoires sécurisés suivants : T:\Commun\Urgences_Albums\Rapports finaux de suivi d'urgence\DR15\76030_Morin-Heights\7110-15-19-76030-134\photos 2019-07-23</p> <p>Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont une fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection.</p>	

6.1 Modification apportée aux photos numériques - + <input checked="" type="checkbox"/> SO	

7 Grille d'intervention annexée <input checked="" type="checkbox"/> SO	

8 Autre pièce annexée au rapport - + <input checked="" type="checkbox"/> SO	

9 Équipement utilisé - + <input type="checkbox"/> SO		
Type d'équipement	Modèle	Commentaire
GPS	Garmin Dakota 10	précision +/- 3 m

10 Échantillon - + <input checked="" type="checkbox"/> SO	

11 Journal des opérations (rapport détaillé) - +				
Date	Heure	Activités		
1	2019-07-22	20h30	De : Alexandre Giroux	À : art. 53-54
Suite à la réception du signalement, je communique avec la citoyenne. Cette dernière me remet une copie électronique d'une vidéo de la pompe en fonction et du déversement d'eau chargé de sédiment dans le ruisseau Jackson. Elle m'informe que mon collègue chargé du dossier lui a demandé de contacter notre service d'urgence lors des opérations de pompage effectué en dehors des heures ouvrable pour qu'une intervention soit réalisée. Elle m'indique que la pompe est en fonction et qu'il n'y a personne sur les lieux. La barrière à l'entrée de la sablière est maintenue fermée par un cadenas. J'informe la citoyenne qu'il n'est pas possible d'être sur les lieux avant la noirceur et qu'il serait alors difficile de faire cesser et documenter les impacts sur l'environnement dans ces conditions.				
2	2019-07-22	20h45	De : Alexandre Giroux	À : Fouad Ghafir
Je communique avec mon collègue responsable du dossier. Ce dernier affirme qu'il souhaite qu'une intervention d'urgence soit faite le plus tôt possible demain matin afin de faire cesser les déversements récurrents les soirs et fins de semaine.				
3	2019-07-22	21h00	De : Alexandre Giroux	À : Nadine Lagacé
J'informe ma coordonnatrice de mon intention d'intervenir demain matin à la sablière visée par la plainte.				
4	2019-07-23	6h00	De : Alexandre Giroux	À : art. 53-54
<p>Arrivé sur les lieux, je constate que la barrière à l'entrée de la sablière est fermée. J'entends le bruit de la pompe en fonction, alors je prépare le matériel de prélèvement. Entre-temps, l'opérateur de chargeur sur roue de l'entreprise Miller ouvre la barrière et m'invite à garer mon véhicule dans la sablière. Je range mes équipements et ce dernier se dirige immédiatement vers la pompe et arrête celle-ci.</p> <p>Je vais à la rencontre de l'opérateur et il m'indique que le pompage est terminé, car il va être en mesure d'extraire le sable de la zone habituellement inondée. L'opérateur du chargeur sur roue m'informe que l'horaire de la sablière est de 7h à 17h. Il arrive sur les lieux vers 6h pour préparer la journée et faire la vérification des équipements.</p> <p>Je constate que la pompe équipée d'un boyau d'environ 12 pouces de diamètre est plongée dans le bassin d'eau trouble de la sablière (photo 1) et l'autre extrémité du boyau est plongée dans le ruisseau Jackson (photo 2). À ce moment, je constate des dépôts de sable sur le fond du ruisseau</p>				

11 Journal des opérations (rapport détaillé)			-	+
			Jackson, mais l'eau est translucide et il y a peu de matière en suspension. Le renouvellement d'eau du ruisseau est rapide à cet endroit alors que l'eau n'y est pas stagnante.	
			En amont de l'effluent du boyau de la pompe, soit au niveau d'une traverse à gué, je constate que l'eau du ruisseau Jackson est limpide (photo 3).	
5	2019-07-23	6h45	De : Alexandre Giroux	À : Jean Miller
			Je communique avec le Président de Location Jean Miller inc. et je l'informe du signalement reçu. Le Président m'informe qu'il n'y aura plus de pompage cette année et que la pompe quittera les lieux demain. Il affirme que l'eau trouble provient d'un lac en amont suite à de fortes pluies. J'informe M. Miller que son affirmation est inexacte puisque l'eau chargée de sédiment provient du bassin de la sablière que son entreprise exploite. Je demande au Président de profiter du bas niveau du bassin pour aménager des bassins de sédimentations dans la sablière afin que la prochaine opération de pompage ait moins d'impact sur le milieu récepteur. Ce dernier répond par l'affirmative et je lui demande de transmettre les photos à mon collègue responsable du dossier, dès que réalisé.	
			Plus tard dans la journée, je vais transmettre un courriel au Président de Location Jean Miller inc. qui résume cette conversation.	
6	2019-07-23	7h00	De : Alexandre Giroux	À : art. 53-54
			Je quitte la sablière et une citoyenne vient à ma rencontre alors que je parcours le ruisseau Jackson en aval de la sablière de Location Jean Miller inc. Je constate que l'eau est d'un brun très opaque au niveau d'un ponceau situé sur le chemin Dainava (photo 4). L'impact est le même sur la qualité de l'eau de la baie d'arrivée du ruisseau Jackson (photo 5). L'eau est également turbide au niveau du barrage du lac Dainava (photo 6), mais à une moindre mesure que la baie d'arrivée du ruisseau Jackson.	

12 Vérification complémentaire à l'intervention	<input checked="" type="checkbox"/> SO
---	--

13 Conclusion
Je suis intervenu à la sablière exploitée par Location Jean Miller inc. à Morin-Heights, suite à signalement pour un déversement d'eau chargé de sédiment dans le ruisseau Jackson. J'ai pu entendre la pompe en fonction et elle a cessé de déverser des eaux chargées de sédiment dans le ruisseau Jackson avant que je sois en mesure de constater l'événement. Le renouvellement d'eau du ruisseau Jackson à l'endroit où le boyau de la pompe est plongé dans l'eau est rapide et il n'a pas été possible de prendre un échantillon pour vérifier la conformité du rejet avec la norme de 50 mg/L de matière en suspension du règlement sur les carrières et sablières. Aucun manquement ne peut donc être signifié à Location Jean Miller inc. pour cette situation. Cependant, l'impact du rejet d'eau chargé de sédiments provenant de la sablière sur la qualité de l'eau du ruisseau Jackson et du lac Dainava est évident. Le Président de Location Jean Miller inc. s'est engagé verbalement à cesser le pompage pour cette année et il s'est engagé à aménager des bassins de sédimentation dans la sablière afin de réduire les impacts des opérations de pompage sur le milieu récepteur.

14 Évaluation de la gravité des conséquences des manquements constatés	-	+	<input checked="" type="checkbox"/> SO
--	---	---	--

15 Autres éléments pertinents		<input type="checkbox"/> SO
<input type="checkbox"/> Rapport de caractérisation à venir	<input type="checkbox"/> Résultats d'analyse à venir	
<input type="checkbox"/> Récupération et décontamination	<input type="checkbox"/> Plan de caractérisation à déposer	
<input type="checkbox"/> Rapport d'évènement à venir	<input type="checkbox"/> Preuves de disposition à venir	
<input type="checkbox"/> Utilisation fond d'urgence	Coûts : \$	
<input checked="" type="checkbox"/> Autre : Aménagement de bassin de sédimentation dans la sablière à venir		

16 Recommandations	
Ainsi, je recommande de fermer cette intervention et de communiquer l'information au service régulier pour suivi.	
Rédigé par : Alexandre Giroux	Fonction : Intervenante Urgence-Environnement
Signature :	Date de signature : 2019-07-25

17 Vérification du rapport	
Approuvé par : Nadine Lagacé	Fonction : Coordonnateur régional Urgence-Environnement
Signature :	Date :
Commentaires :	



IMG_0694.JPG

Photo 1: pompe à l'arrêt avec boyau du bassin de la sablière jusqu'au ruisseau Jackson.



IMG_0703.JPG

Photo 2: effluent du boyau présent dans le ruisseau Jackson.



IMG_0701.JPG

Photo 3: Ruisseau Jackson en amont de l'effluent du boyau (Passage à gai).



IMG_0714.JPG

Photo 4: Ruisseau Jackson en aval de l'effluent du boyau (ponceau ch. Dainava)



IMG_0718.JPG

Photo 5: Lac Dainava Baie d'arrivée du ruisseau Jackson.



IMG_0713.JPG

Photo 6: Lac Dainava à la hauteur du barrage (ch. Tamaracouta)